

HÔTEL DE VILLE
Service Juridique

N° tél. : 01 69 49 77 33

N/Réf. : NDA/CM/HJ



DECISION N°2009/24

OBJET : Remboursement de la franchise au garage BRUNOY CARROSSERIE. - sinistre du 7 janvier 2008 du véhicule 213 EDJ 91.

Le Député - Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-22,

VU le Code des assurances,

VU la délibération du Conseil Municipal de la commune d'Yerres en date du 7 avril 2008 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et autorisant l'Adjoint au Maire appelé à remplacer le Maire en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à signer également les décisions prises en application de l'article susvisé, ainsi que les documents y afférents,

VU la délibération du Conseil Municipal du 16 octobre 2008 complétant la délégation de pouvoirs accordée au Maire en matière de droit de préemption,

VU la délibération du conseil municipal en date du 10 février 2005, autorisant le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert européen relative aux assurances de la commune,

VU les marchés correspondants en date du 20 juin 2005 conclus avec la SMACL, 141, Avenue Salvador Allende 79031 NIORT Cedex, n° 29/2005 (police « Dommages aux biens et risques annexes n°1 »), n°30/2005 (police « Responsabilité et risques annexes n°1 »), n°31/2005 (police « Flotte automobile et risques annexes n°1 »),

CONSIDERANT la déclaration de sinistre effectuée le 15 janvier 2008, concernant le véhicule immatriculé 213 EDJ 91,

CONSIDERANT l'accusé de réception de la SMACL, enregistrant le sinistre sous la référence 2008102126C,

CONSIDERANT que la franchise de 281,00 € reste à la charge de la commune et doit être réglée directement au réparateur,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder au paiement de cette franchise au garage BRUNOY CARROSSERIE, ayant procédé aux réparations du véhicule,

60, rue Charles de Gaulle
91335 YERRES Cedex

Tél. : 01 69 49 76 00
Fax : 01 69 48 63 98



DECIDE

DE régler au garage BRUNOY CARROSSERIE, 74, 76 Route Nationale 5 - 91800 Brunoy,
le montant de la franchise restant à la charge de la commune,

DIT que le montant de cette franchise s'élève 281,00 €,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune de l'exercice en cours.

Fait à Yerres, le 23 janvier 2009

Le Député – Maire,



Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président de la Communauté
d'Agglomération du Val d'Yerres

